



Lionel Bonaventure/AFP

**Délégation de l'Union nationale des professions libérales, le 17 avril, à Matignon.** De gauche à droite, Philippe Gaertner, Chantal Tisserant, vice-présidents, et Michel Chassang, président. «*Dans nos rangs, c'est la déprime et la révolte*», s'énerve le patron de l'UNPL.

mateurs. L'ordre des pharmaciens s'est élevé contre le « *risque de destruction de notre système de santé en autorisant la vente des médicaments dans le temple du commerce, les grandes surfaces* ». Et il a rappelé que « *l'usage inapproprié des médicaments provoque 12 000 décès et 120 000 hospitalisations par*

*an* ». Des arguments battus en brèche par une enquête de l'Autorité de la concurrence montrant que l'Italie avait baissé de 25% le prix des médicaments, en en permettant la vente en grandes surfaces dans des espaces gérés par un pharmacien diplômé. Et sans mettre en péril la santé des consommateurs.

Autre chiffon rouge : les dégâts sur l'emploi. Très remonté, Patrick Sannino, le président de la Chambre nationale des huissiers de justice, a écrit à François Hollande, le 20 août, pour dénoncer les « *attaques répétées, gratuites et offensantes* » qu'ils subissent. Surtout, il a chiffré l'impact de la fin du monopole de la « *signification* » des actes de procédure remis en main propre. « *Cette activité représente 50% de notre chiffre d'affaires et entraînerait automatiquement la destruction de près de 8 000 emplois, en majorité occupés par des femmes*. »

Face à ce lobbying, Emmanuel Macron peut-il passer en force ? Son atout : les plus virulents, les taxis, ont été sortis de la réforme, traités par une loi spécifique. Certes, celle-ci « *constitue un exemple édifiant de verrouillage de la concurrence* » des VTC (véhicules de tourisme avec chauffeur), déplore l'économiste Pierre Cahuc. Mais si elle permet de faire sauter le verrou des autres professions protégées... **T. F.** ►

#### LE TÉMOIN

## “Indemniser les titulaires de ces rentes, taxer les nouveaux entrants”

**Gilbert Cette** Professeur à l'université d'Aix-Marseille

« Il faut absolument faire cette réforme, déjà réclamée dans le rapport Rueff-Armand de... 1959. A elle seule, la vente libre des médicaments sans ordonnance en grandes surfaces augmenterait le pouvoir d'achat de l'ensemble des salariés de 0,1 point. Certes, ces professions réglementées ont de puissants relais qui leur ont permis de résister à toute réforme. Pour les convaincre, il faut indemniser les actuels bénéficiaires de ces rentes en taxant les nouveaux entrants, qui doivent être plus nombreux qu'auparavant. Car les professionnels se sont parfois lourdement endettés pour acheter, par exemple, leur pharmacie ou leur plaque de taxi. L'Etat doit compenser leur préjudice financier lié à la réforme. »

C. Lebedinsky/Challenges

